

PDC Secrétariat général

PH, PDC Suisse, Klaraweg 6, Case postale 5835, 3001 Berne

Office fédéral de la communication

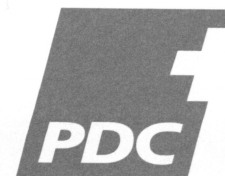
Rue de l'Avenir 44

Case postale

2501 Bienne

BAKOM	
24. MAI 2006	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
RTV	
IR	
TC	<input checked="" type="checkbox"/>
AF	
FM	

30



Berne, 23 mai 2006

Modification de l'Ordonnance sur les services de télécommunication (OST)

Monsieur le Président de la Confédération,
Mesdames, Messieurs,

Vous nous avez invités à vous faire part de nos observations concernant la modification d'ordonnance mentionnée en titre. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer et vous soumettons ci-après notre position.

Le PDC suisse salue sur le principe le projet de modification de l'ordonnance relative au service universel dans le domaine des télécommunications. Le PDC suisse attache une grande importance au service public, au fait que l'ensemble des citoyens puissent avoir accès aux mêmes prestations à un même prix et à qualité égale aussi bien dans les agglomérations que dans les régions périphériques. Les disparités entre ces deux régions sont à éviter. Sur cette base, le PDC accueille favorablement les modifications du catalogue du service universel présentées dans le projet d'ordonnance, excepté la modification demandant la suppression du service d'annuaires.

Admission dans le catalogue du service universel

Le PDC est favorable à l'intégration du **raccordement au réseau large bande** comme prestation du service universel. L'ensemble de la population pourra en effet jouir des nouvelles technologies, elles ne seront pas restreintes aux régions les plus accessibles. La motion (05.3863) du Conseiller aux Etats, Théo Maissen, datant de décembre 2005, demande l'inclusion de cette technologie au catalogue. En effet, les technologies modernes de l'information, comme le réseau large bande, représentent un « potentiel important » pour les régions périphériques. Elles permettent, par exemple, aux entreprises situées dans ces régions de mieux s'intégrer sur le marché et de ne pas être défavorisées par rapport aux entreprises se situant dans les centres urbains. La transmission des données dans les régions périphériques sera également garantie et permettra de ne pas entraîner de distorsion entre régions.

Parti Démocrate-Chrétien

Klaraweg 6, Case postale 5835, 3001 Berne
T 031 357 33 33, F 031 352 24 30,
info@cvp.ch, www.pdc.ch, PC 30-3666-4

Concernant les **prestations de service de commutation par SMS pour les malentendants et de service d'annuaires et de commutation pour les personnes souffrant d'un handicap**, le PDC est favorable à leur admission dans le catalogue du service universel. Il nous paraît important que les personnes souffrant d'un handicap soient assurées de ces prestations importantes. Elles favorisent leur participation à la vie sociale et économique et leur permettent de ne pas être exclues. Ces avantages sociaux évidents plaident en faveur de l'admission de ces prestations dans le catalogue.

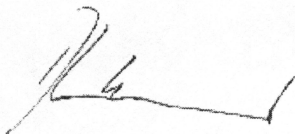
Suppression de prestations relevant du service universel

Le service de **déviatio**n d'appel est une prestation importante pour les citoyennes et citoyens, il leur permet en effet d'être constamment atteignables. La plupart des fournisseurs de services de télécommunication offre actuellement ce service. Cette offre, grâce à la concurrence et à la téléphonie mobile, est satisfaisante et permet à l'ensemble de la population d'être touchée par ce service. Dans ce sens, il ne nous semble pas nécessaire de garder cette prestation dans le service universel.

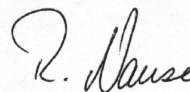
Concernant l'**accès aux services d'annuaires**, il nous paraît important que cette prestation reste dans le catalogue. Comme mentionné dans le rapport sur la modification de l'OST relative au service universel, ce service est fréquemment utilisé et reste à notre avis une prestation qui doit être assurée par le biais du service universel. En effet, les alternatives (Swisscom Directories, support électroniques CD-Rom, internet) présentées sont certes variées mais ne sont pas aussi accessibles que le service vocal de renseignements par exemple. C'est pour cette raison que nous sommes favorables à ce que la prestation d'accès aux services d'annuaires reste une prestation du service universel.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN SUISSE



Doris Leuthard, Conseillère nationale
Présidente



Reto Nause
Secrétaire général